



## ÉCOLE DE L'ÉCHO-DES-MONTAGNE - LAVOIE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES-LAVOIE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 À 19 H 00 À L'ÉCOLE DE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES (SAINT-FABIEN)

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'Instruction publique (L.I.P.), il y aura assemblée générale des parents de l'école de l'Écho-des-Montagnes/Lavoie, le **mercredi 9 septembre 2020 à 19 h**, à l'école de l'Écho-des-Montagnes. La rencontre se fera au local de musique (entrée du service de garde).

L'assemblée générale aura pour objectif de combler les postes vacants au sein du conseil d'établissement de l'école ainsi qu'au comité de parents de la CSDP.

Nous vous invitons à venir nombreux et nombreuses à cette assemblée pour vous assurer d'une bonne représentation des parents. Veuillez noter que les enfants sont très valorisés par la présence et l'engagement de leurs parents à l'école. C'est aussi une occasion de leur démontrer à quel point ils sont importants pour nous.

Il est à noter qu'à la suite de cette rencontre le conseil d'établissement tiendra sa première rencontre à compter de 20h15.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre grande considération.

Pascal D'Astous, président  
Conseil d'établissement

Patrick Leclerc, directeur  
École l'Écho-des-Montagnes - Lavoie

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.
2. Présences.
3. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
5. Lecture et adoption du procès-verbal du mardi 19 septembre 2019
6. Présentation du bilan annuel de l'école et de son conseil d'établissement
7. Présentation des rôles, fonctions et responsabilités
  - 7.1 Conseil d'établissement (CÉ)
  - 7.2 Organisme de Participation Parentale (OPP)
  - 7.3 Comité de parents
8. Remerciements aux membres du conseil d'établissement qui complètent leur mandat.
9. Élections
  - 9.1 Ouverture de la période des élections
  - 9.2 Élection d'un ou d'une présidente d'élections
  - 9.3 Élection aux postes de représentants au conseil d'établissement
    - 9.3.1 Nomination des représentants des parents (**2 postes vacants**)
      - 1 poste pour le secteur de St-Eugène (1 an)
      - 1 poste pour le secteur de St-Fabien (2 ans)
    - 9.3.2 Nomination des parents substitués pour siéger au sein du CE (nouveau en lien avec la loi 105)
    - 9.3.3 Nomination des membres de la communauté (mandat d'un an)
      - Secteur – de St-Fabien
      - Secteur – de St-Eugène
  - 9.4 Élection d'un (e) représentant(e) au Comité de parents de la CSDP.
  - 9.5 Élection d'un(e) représentant(e) substitut au Comité de parents de la CSDP

- 9.6 Fermeture de la période des élections
- 10. Organismes de participation des parents.
  - 10.1 Nomination des présidences de l'O.P.P. (mandat d'un an)
    - 10.1.1 Secteur - St-Fabien
    - 10.1.2 Secteur - St-Eugène
- 11. Service de garde Les amis de Fabien
- 12. Divers
- 13. Période de question et évaluation de la rencontre
- 14. Levée de l'assemblée